

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

CARTE ACCÈS-LOISIRS

Aucun remboursement (carte résident ou non-résident). Non-transférable. Aucune prolongation ne sera émise dans le cas de l'arrêt des activités offertes par la Ville de Saint-Hyacinthe ou les organismes partenaires.

ABONNEMENT AU BAIN LIBRE

Aucun remboursement. Non-transférable. Aucune prolongation ne sera émise dans le cas de fermetures sporadiques des bassins, de modifications à l'horaire ou de l'entretien annuel.

RÉDUCTION FAMILIALE : S'applique aux abonnements d'une famille au bain libre pour une même durée (3, 6 ou 12 mois). Une famille est composée d'un ou de deux adultes et d'enfants (17 ans et moins) résidents à une même adresse.

FORMATION AQUATIQUE

Aucun remboursement. Non-transférable.

COURS OU ACTIVITÉS

Les modalités s'appliquent à toutes les cours ou activités pour lesquelles la Ville de Saint-Hyacinthe perçoit une inscription (sauf les formations).

L'inscription n'est pas transférable, ne peut être revendue et elle est émise pour usage exclusif de la personne inscrite.

RÉDUCTION FAMILIALE : S'applique sur la facture totale reliée à plusieurs inscriptions à la même session de membres résidents à la même adresse (famille) : 3 inscriptions (10% de rabais) / 4 inscriptions (15% de rabais) / 5 inscriptions ou plus (20% de rabais).

REMBOURSEMENT AVANT LE DÉBUT DE L'ACTIVITÉ : Des frais d'administration de 14% seront exigés pour une demande d'annulation avant le début de l'activité. Lorsque participant reçoit un remboursement et qu'il avait bénéficié d'un rabais familial, celui-ci s'annule automatiquement.

REMBOURSEMENT PENDANT OU APRÈS L'ACTIVITÉ : Aucun remboursement ne sera accordé.

REMBOURSEMENT AVEC BILLET MÉDICAL : Lorsque l'abandon d'un cours résulte d'une raison majeure (maladie ou blessure), le remboursement se fera au prorata des activités non suivies, sur présentation d'un billet médical. Des frais d'administration de 14% seront exigés. Lorsque participant reçoit un remboursement et qu'il avait bénéficié d'un rabais familial, celui-ci s'annule automatiquement. Aucune demande de remboursement ne sera traitée si l'activité est terminée.

REMBOURSEMENT POUR REQUALIFICATIONS : Les requalifications ne sont remboursables que sur présentation d'un billet médical. Des frais d'administration de 14% seront exigés.

Veillez faire parvenir votre demande de remboursement par courriel (loisirs@st-hyacinthe.ca) et inclure les informations suivantes : nom et prénom du demandeur, adresse civile complète, cours à annuler ainsi que la raison de l'annulation.

Prenez note que la Ville de Saint-Hyacinthe se réserve le droit d'annuler une ou plusieurs activités (notamment lorsque le nombre de participants est insuffisant) ou de modifier l'horaire et le lieu des activités. Dans ce cas, les personnes inscrites seront informées de leur droit d'obtenir un remboursement ou un crédit pour la valeur complète du cours. Dans l'éventualité où la Ville de Saint-Hyacinthe annule ou modifie une activité en cours de session, le remboursement sera calculé au prorata du nombre de cours offerts.

CRÉDIT D'IMPÔT

Les gouvernements du Canada et du Québec accordent un crédit d'impôt non remboursable aux parents ayant inscrit un enfant à un programme d'activité physique. Pour obtenir ce crédit, vous devez conserver votre reçu d'inscription ou le téléchargez de votre dossier familial sur le site d'inscription en ligne de la Ville de Saint-Hyacinthe.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

La Ville de Saint-Hyacinthe rencontre les normes de transmission sécurisée SSL, ce qui fait que votre transaction sera toujours acheminée de façon sécuritaire.

Les renseignements vous concernant, ainsi que ceux concernant votre carte de crédit, sont acheminés sous forme de message électronique ayant fait l'objet d'un chiffrement garantissant la confidentialité des renseignements qui y sont contenus. En conséquence, ce message ne peut être intercepté, altéré ou décodé par un intermédiaire.

La Ville de Saint-Hyacinthe ne conserve aucune donnée informatique relative à votre crédit suite à une transaction. C'est pourquoi vous devez resoumettre votre information de crédit lors de chaque nouvelle transaction.